

Conseil de Paris *Séances des 29 et 30 septembre 2009*

Vœu présenté par Frédérique Calandra et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à un enseignement public de qualité accessible à toutes et tous, adopté à l'unanimité du Conseil du 20^e arrondissement.

Les conséquences de l'assouplissement de la sectorisation scolaire dans le second degré sont désastreuses en cette rentrée scolaire 2009, et particulièrement dans notre arrondissement. Mi-septembre, de nombreux jeunes collégiens et lycéens étaient encore sans affectation dans l'établissement de leur secteur ou la filière de leur choix.

Ces collégiens ou lycéens se retrouvent dans une telle situation car la réforme du lycée professionnel et la suppression de plus de 13 500 postes d'enseignants appauvrissent le système public d'enseignement. Ils subissent les choix régressifs du gouvernement.

L'assouplissement de la sectorisation dans le second degré s'effectue au détriment des établissements les plus fragiles. Il distend dangereusement le maillage éducatif dans les quartiers d'éducation prioritaire, accélère la ségrégation scolaire. Deux exemples nous alertent :

- Le rectorat de Paris a accordé en juin 36 dérogations à des élèves sectorisés au collège Robert Doisneau et souhaitant être scolarisés ailleurs. 1^{ère} Conséquence, ce même rectorat a décidé en juillet de fermer une classe de 6^{ème} en raison des faibles effectifs, 2^{ème} conséquence : plus d'une dizaine de collégiens du secteur non inscrits se présentant à la rentrée de septembre se sont faits renvoyer dans d'autres arrondissements faute de place. Il a fallu la mobilisation active des enseignants, des parents et des élus de l'équipe municipale, pour permettre la réouverture de la classe supprimée et la scolarisation de tous des enfants du quartier plus d'une semaine après la rentrée.
- A l'inverse certains collèges jouissant d'une bonne image se retrouvent à la limite de la saturation. Au collège Maurice Ravel : 33 élèves dans les classes de 6^{ème} comptent en moyenne 32 enfants, alors que la norme fixée par l'Education Nationale est de 28. De trop nombreuses familles du quartier qui avait scolarisé leur enfant dans le privé et qui, faute de moyens, souhaitent revenir à l'enseignement public se voient refuser l'inscription dans cet établissement.

Le département de Paris a engagé cette année, sur demande de la mairie du 20^{ème} arrondissement et en concertation avec les acteurs concernés, une modification des secteurs scolaires qui concernera pour la rentrée 2010 les collèges du 20^{ème} arrondissement. Afin de répondre aux exigences de qualités d'accueil et de mixité sociale que nous souhaitons offrir à

tous les jeunes parisiens nous demandons au rectorat de Paris, compétent en matière d'affectation, de veiller à limiter le nombre de dérogations accordées par l'Académie de Paris et susceptibles de provoquer de nouveaux déséquilibres entre les collèges.

Le conseil d'arrondissement du 20^e réaffirme son attachement au principe de sectorisation et son désaccord avec la politique d'assouplissement de la carte scolaire menée par le rectorat.

Sur proposition de Frédérique Calandra et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu d'obtenir de la part du recteur de l'académie et de l'inspecteur d'académie en charge du second degré :

- **la limitation du nombre d'attributions de dérogations scolaires à des cas spécifiques, selon des critères établis et rendus publics ;**
- **la garantie de la mixité sociale dans les collèges et lycées publics ;**
- **le soutien par tous les moyens (DHG, personnels d'enseignement et d'encadrement, stabilité des équipes, participation aux projets de réussite éducative, soutien aux projets pédagogiques, communication...) aux collèges et lycées publics classés en Zone d'Education Prioritaire ;**
- **un bilan du nombre d'élèves sans affectation aujourd'hui et un bilan des solutions qui leur sont offertes.**